



BARÈME DES HONORAIRES TTC

À la charge du vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

De 0 à 49 999 EUROS	10%
De 50 000 à 99 999 EUROS	8%
De 100 000 à 149 999 EUROS	7%
De 150 000 à 249 999 EUROS	6%
Au-dessus de 250 000 EUROS	5%

NON RÉCEPTION ET NON DÉTENTION DE FONDS